

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

CABINET

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

ARRETE N° 2025-0336 /MEF/CAB
portant modalités d'immatriculation
de la commande publique

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu** le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier ministre ;
- Vu** le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2024-1457/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2024 portant organisation du Ministère de l'économie et des finances ;
- Vu** la loi n°005-2024/ALT du 20 avril 2024 portant réglementation générale de la commande publique au Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics ;
- Vu** le décret n°2024-1695/PRES/PM du 31 décembre 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de la commande publique ;
- Vu** le décret n°2024-1787/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ;
- Sur** proposition de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).



ARRETE

Article 1 : Les dispositions du présent arrêté fixent les modalités d'immatriculation des marchés publics et des partenariats public-privé.

Article 2 : Les marchés publics et les partenariats public-privé sont immatriculés par l'autorité contractante selon un code d'immatriculation.

Article 3 Aux termes du présent arrêté, le code d'immatriculation permet d'identifier les éléments suivants, conformément aux annexes I et II :

- l'autorité contractante,
- le niveau de l'autorité contractante,
- la forme de commande publique,
- les modalités d'exécution de la commande publique,
- la nature de la prestation,
- le mode de passation,
- la source de financement,
- l'année correspondant à la gestion budgétaire concernée ;
- le numéro chronologique,
- le numéro chronologique des titulaires des accords-cadres multi attributaires.

Article 4 Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'arrêté n°2017-391/MINEFID/CAB du 15 septembre 2017 portant modalités d'immatriculation des marchés publics et des conventions de délégations de service public, sera publié au Journal Officiel du Faso.

Article 5 Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent arrêté.

Ouagadougou, le 21 JUL. 2025



Aboubakar NACANABO

Officier de l'Ordre de l'Étalon

ANNEXE 1

L'immatriculation est de forme numérique ou alphanumérique et se présente comme suit :

Colonne 1	Code d'identification de l'autorité contractante Ministères et institutions : numéro à deux chiffres de la section Communes : CO-SIGLE Arrondissement : CO-(O pour Ouagadougou ou B pour Bobo-Dioulasso) suivi de -AR et du numéro de l'arrondissement Conseil régional : CR Région, crédits délégués : CDR Province, crédits délégués : CDP Sociétés d'Etat : SE-SIGLE Etablissements publics de l'Etat : EPE-SIGLE Etablissements publics locaux : EPL-SIGLE Autorités administratives indépendantes : AAI-SIGLE Autres autorités contractantes : AAC-SIGLE
Colonne 2	Code d'identification du niveau de l'autorité contractante (central, déconcentré, décentralisé ou étranger) : 2 chiffres - Niveau central : 00 - Niveau déconcentré ou décentralisé (toute entité relevant de la région concernée) : code d'identification de la région administrative concernée Etranger : 99
Colonne 3	Forme de commande publique : - Marché public : MP - Partenariat public-privé : PPP
Colonne 4	Code d'identification des modalités d'exécution de la commande 01 : marché classique 02 : marché à commandes

	03 : marché de clientèle 04 : accord-cadre 05 : marché subséquent 06 : concession 07 : régie intéressée 08 : affermage 09 : autres
Colonne 5	Code identifiant la nature de la prestation : deux (02) chiffres 01 : équipements 02 : fournitures courantes 03 : services courants 04 : prestations intellectuelles 05 : travaux de bâtiment 06 : travaux routiers 07 : travaux de barrages 08 : aménagements hydro agricoles 09 : adduction d'eau potable 10 : canalisations d'eau potable 11 : stations de pompage ou d'irrigation 12 : travaux de forage et de puits 13 : autres travaux public
Colonne 6	Identifiants des modes de passation : deux chiffres 01 : appel d'offres ouvert direct 02 : appel d'offres ouvert en deux étapes 03 : appel d'offres ouvert précédé d'une pré-qualification 04 : demande de prix 05 : demande de cotations formelle 06 : demande de cotations non formelle 07 : demande de propositions précédée de manifestation d'intérêt 08 : sélection de consultant individuel 09 : demande de propositions allégée

	10 : consultation de consultants 11 : appel d'offres restreint 12 : demande de propositions restreinte 13 : entente directe avec avis et autorisation ou négociation directe 14 : entente directe sans avis ni autorisation 15 : concours 16 : dialogue compétitif 17 : enchères électroniques inversées 18 : système d'acquisition dynamique 19 : achat sur catalogue électronique 20 : autres
Colonne 7	Code d'identification de la source de financement : deux chiffres - Budget national (y compris les démembrements de l'Etat) : 00 - Autres financements : code partenaire technique et financier correspondant au numéro d'ordre attribué à chaque partenaire technique et financier intervenant dans le pays ou numéro attribué au partenaire privé interne
Colonne 8	Année de l'exercice budgétaire concerné : quatre chiffres
Colonne 9	Numéro chronologique constitué de cinq chiffres (une seule série de numérotation pour tous les contrats de l'autorité contractante)
Colonne 10	Numéro chronologique de la colonne 9 suivi d'un tiret avec un numéro chronologique de deux chiffres à concurrence du nombre de titulaires de l'accord cadre (pour les accords-cadres multi attributaires)

ANNEXE 2 : liste et codes des partenaires techniques et financiers

BILATERAUX

Code d'identification de la source de financement	Liste des partenaires techniques et financiers	Sigle des partenaires techniques et financiers en 3 lettres	Développement des sigles des partenaires techniques et financiers
00	ETAT	BFA	Etat
B1	CLUB-PARIS	FRA	Créanciers du Club de Paris
B2	B.E.I	BEI	Banque Européen d'investissent
B3	France -BF	FRA	Banque de France
B4	C-ALST- BK	AUT	Creditantld Bankverein
B5	ALGERIE-BC	DZA	Banque Centrale Algérienne (p/c du GVT Algérien)
C1	COFACE	FRA	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
C2	SACE	ITA	Agence de crédits à l'exportation/groupe d'assurance et de financement italien
C3	CGRAE	CIV	Caisse générale de retraite des agents de l'Etat
C4	SII	ITA	Société italienne Intertrade
D1	A-K-BK	AUT	O.KONTROLL BANK
D2	NCM-P.BAS	NLD	Nederlansche Credielverzekering Maatsapprnv
D3	CESCE-SP	ESP	Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
D4	ECGD-GB	GBR	Export Credits Guarantee Department/ Département de garantie des crédits à l'exportation

1	CHINE - TAIW	CHN	China (Taiwan)
2	EIBC	CHN	Export import bank of the republic of china (TAIWAN)
3	JAPON	JPN	JAPON
4	EIB	TWN	Export import bank (Taiwan)
5	ABU DHABI	ARE	Banque islamique de développement
6	SAOUD-FDS	SAU	FONDS SAOUDIEN
7	LYBIE GVT	LBY	Government de Lybie
8	LYBIE-AF	LBY	LIBYAN ARAB FOREIGN BANK/ Banque étrangère arabe libyenne
9	ALGERIE	DZA	Gouvernement Algérien
10	RCI	CIV	CÔTE D'IVOIRE
11	TOGO	TGO	Gouvernement togolais
12	MAROC	MAR	Gouvernement marocain
13	VNESH- BANK	RUS	VNESHECONOMBANK/Ministère fédération de Russie
14	CRDI	BFA	Centre de recherche et de développement international
15	AMC	CAN	Affaires mondiales canada
16	USAID	USA	Agence des Etats Unis pour le développement international
17	CATHWEL	USA	Catholic Releaf Service/ Services de secours catholique
18	POP- COUN	USA	POPULATION COUNCIL/Conseil de la population
19	ICO	ESP	INSTITUTO DE CREDITO OFFICIAL/Institut officiel de crédit

20	FRANCE-FAC	FRA	FRANCE-FACULTES
21	FRANCE-CFD	FRA	FRANCE-CONTRATS POUR LA DIFFERENCE
22	ITALIE	ITA	Italie
23	PAYS-BAS	NLD	PAYS-BAS
24	DANIDA	DNK	DANIDA
25	SP-CESCE	ESP	Companie Espanola de segouros de credito a la Export/ Agence espagnole de crédit à l'exportation
26	RFA-KFW	DEU	République fédérale d'Allemagne-KFW (Banque allemande de développement)
27	SUISSE	CHE	SUISSE
28	NORVEGE	NOR	NORVEGE
29	BELGIQUE	BEL	Belgique
30	RUSSIE	URS	Union des républiques socialistes Soviétiques
31	GB-ECGD	GBR	Export Crédits Garantee Department
32	AUTRICHE	AUT	Autriche
33	SUEDE	SWE	Suède
34	AFRF	FRA	Alexander Forbes retirement Fund
35	Espagne	ESP	Espagne
36	GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG	LUX	Luxembourg
37	INDE	Inde	Inde
38	MONACO	Monaco	Principauté de Monaco

INTERIEUR			
B1	Vista bank burkina	BFA	Vista bank burkina
B2	BCEAO		Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest Burkina
B3	UBA	BFA	United Bank of Africa
B4	ECOBANK		ECOBANK transnational incorporated
B5	SGBF	BFA	Société générale des banques du Burkina
C1	CNSS		Caisse nationale de sécurité sociale
C2	BOA		Groupe Bank Of Africa
MULTILATERAUX			
T1	FOMA	MDG	Fonds Malgache
1	BAD	CIV	Banque Africaine de Développement
2	BAD-FSN		BAD- Fonds Spécial Nigérian
3	FAD		Fonds Africain de Développement
4	BOAD		Banque ouest africaine de développement
5	FCEDEAO		Fonds de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
6	FEGECE		Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du conseil de l'Entente
7	FAT	CIV	Facilité d'appui à la transition de la Banque africaine de développement
8	AMINA	CIV	AMINA/Banque africaine de développement
9	BID		Banque islamique de développement

10	OPAP		Opérateur d'appui
11	BADEA		Banque arabe de développement économique pour l'Afrique
12	OPEP		Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole,/Fund for international development
13	FPA		Fonds Pétrolier Arabe
14	BFCE		Banque française pour le commerce extérieur
15	FED		Fonds Européen de développement
16	BEI	GBR	Banque européenne d'investissement
17	AID		Association Internationale de Développement
18	PNUD		Programme des nations unies pour le développement
19	FNUAP		Fonds des nations unies pour la population
20	UNICEF		Fonds des nations unies pour l'enfance
21	PAM		Programme alimentaire mondial
22	UNESCO		Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
23	ONUSIDA		Programme commun des nations unies sur le VIH/SIDA
24	FENU		Fonds d'équipement des nations unies
25	OMS		Organisation mondiale de la santé
26	FEM		Fonds pour l'Environnement Mondial
27	FAO	BFA	Food and Agriculture Organization

28	FICD		Fonds international de coopération et de développement
29	CECI-DC	ZGR	Centre canadien d'étude et de coopération internationale- dc
30	BIDC		Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
99	INDETERMI NE		Partenaire technique et financier à préciser